



Université
**BORDEAUX
MONTAIGNE**

Cellule juridique

**Arrêté fixant la composition du bureau de vote pour l'élection du 15/10/2020
au conseil de l'UFR Humanités (collège Usagers)**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Vu les statuts en vigueur de l'UFR Humanités,

Vu l'arrêté du 17/09/2020 régissant l'élection du 15/10/2020 au conseil de l'UFR Humanités (collège Usagers),

Vu l'arrêté du 23/09/2020 relatif à la liste électorale afférente à l'élection du 15/10/2020 au conseil de l'UFR Humanités (collège Usagers),

ARRÊTE

Article 1:

La composition du bureau de vote ouvert le 15/10/2020 (09H00-17H00) à l'Université Bordeaux Montaigne (hall du 1^{er} étage à l'angle des bâtiments I et J) pour l'élection du 15/10/2020 (collège Usagers) au conseil de l'UFR Humanités est fixée comme suit:

- président: LOPEZ Thierry ;
- assesseurs: DUNAS Jessica ; BONNEAU Emmy.

Article 2:

Le présent arrêté est soumis à publication par voie de mise en ligne sur le site internet de l'Université Bordeaux Montaigne. Il fait également l'objet d'un d'affichage dans les locaux de l'UFR Humanités [Bâtiment I de l'Université Bordeaux Montaigne, 2^{ème} étage du bâtiment I (accueil de l'UFR)].

Article 3:

Mme la directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pessac, le 14 octobre 2020.



Le président
de l'Université Bordeaux Montaigne,

Lionel LARRÉ.